

Bruxelles, le 26 FEV. 2020

A l'attention du Collège communal,
des Directeurs généraux et
Directrices générales

Direction Accueil Temps Libre

Vos correspondants :

A. Cognaux et K. Urganci

Secrétariat : 02/542.15.69

gaëlle.olligschlaëger@one.be

Concerne : Sollicitation des coordinateurs.trices de l'accueil temps libre (CATL) par l'ONE durant l'année 2020

Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal,
Mesdames les Directrices générales, Messieurs les Directeurs généraux,

En cette année 2020 qui vient de démarrer, les projets, les recherches et les chantiers de l'ONE sont nombreux. Parmi ceux-ci, certains impacteront directement le travail du coordinateur ou de la coordinatrice ATL (CATL) de votre commune.

Le 1^{er} dossier concerne le projet informatique ATLAS, que l'ONE mène depuis plusieurs années. Il s'agit de la création d'une application jouant le rôle d'interface entre les opérateurs d'accueil¹, les communes et l'ONE. Ainsi, toute une série de procédures du quotidien (mise à jour des données d'identification de l'opérateur, introduction des demandes de subvention, envoi des déclarations d'activités des centres de vacances, etc.) pourront être digitalisées.

La particularité du développement d'ATLAS est que l'application est mise en production progressivement et déjà accessible à certains acteurs de l'ATL. Les opérateurs d'accueil extrascolaire de type 2 (ex-FESC) et les centres de vacances peuvent déjà bénéficier de certaines fonctionnalités. Ce seront ensuite les écoles de devoirs, les accueils extrascolaires de type 1 et les coordinations ATL qui auront eux aussi accès à l'application.

Nous comptons sur les CATL pour s'informer des développements d'ATLAS et se familiariser avec ce nouvel outil lorsqu'ils y auront accès eux-mêmes. Il s'agit d'un progrès important dans une démarche de simplification administrative et de communication plus rapide entre l'Office et ses bénéficiaires.

La 2^{ème} grande actualité de 2020 est le renouvellement du programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) pour près d'une commune sur deux en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'année du renouvellement du programme CLE est une année particulièrement chargée pour le CATL qui, avec l'aide de la CCA, procède à l'évaluation du programme CLE précédent, réalise un état des lieux de l'ATL dans la commune et rédige le nouveau programme CLE en y intégrant tous les opérateurs extrascolaires en demande d'agrément.

Il est essentiel que les communes soient attentives à garantir à leur CATL le temps nécessaire pour mener à bien toutes ces actions. Le CATL doit par exemple pouvoir se déplacer facilement pour aller à la rencontre des opérateurs ou rencontrer d'autres CATL pour des échanges de pratiques et d'expériences.

¹ Accueil extrascolaires, centres de vacances et écoles de devoirs.

Si la convention ATL qui lie votre commune à l'ONE contient des missions spécifiques accomplies sur le temps de travail subventionné par l'ONE, nous vous rappelons qu'elles ne doivent pas porter préjudice aux missions de base du CATL. La réalisation de l'état des lieux, du programme CLE, du plan d'action annuel, etc. reste en tout temps prioritaire.

Une 3^{ème} actualité de 2020 est la diffusion de la brochure « L'inspection comptable, pour quoi faire ? ». La Direction ATL de l'ONE dispose de quatre inspecteurs comptables qui rendent visite aux communes et aux opérateurs d'accueil. Leur rôle ne se limite pas à contrôler l'utilisation correcte des subventions, ce sont surtout des personnes ressources vers qui se tourner afin d'améliorer la qualité de l'accueil par le biais d'une organisation administrative et comptable efficiente.

Dans cette brochure, disponible en format papier et sur le site de l'ONE², le déroulement d'une visite est expliqué, ainsi que le suivi qui y est donné. Désormais, les CATL sont informés systématiquement lorsqu'une visite a lieu auprès d'un opérateur de sa commune. Cette information les renforce dans leur rôle d'accompagnateur de la qualité de l'accueil. Ils peuvent ainsi soutenir un opérateur dont l'inspection comptable aurait par exemple révélé un volume de formation continue trop faible ou un taux d'encadrement en baisse.

Enfin, la 4^{ème} actualité de 2020 vise directement les CATL. La Direction recherche et développement de l'ONE (DRD) mène depuis septembre 2019 une recherche sur la fonction de coordinateur ATL.

Les objectifs de cette recherche sont de soutenir le travail des CATL en proposant des améliorations au dispositif de coordination en adéquation avec leurs expériences et de contribuer à la réflexion initiée au sein du secteur en vue d'une réforme de plus grande ampleur, incluant notamment une harmonisation des textes législatifs et un refinancement des services.

Une des étapes de la recherche consiste à demander l'avis de tous les CATL, par questionnaire en ligne. Les CATL ont jusqu'au 3 mars 2020 pour compléter ce questionnaire, s'ils souhaitent participer à cette recherche.

Pour conclure et pour répondre à une demande de plus de visibilité pour le secteur de l'accueil temps libre, nous avons le plaisir d'annoncer qu'au 1^{er} semestre 2020 l'ONE offrira à chaque commune un roll-up illustrant la coordination ATL. Cet outil pourra servir à mettre en avant l'ATL notamment lors d'une journée qui lui est consacré, un colloque, une réunion de CCA ou simplement pour identifier le bureau du CATL.

Cette année encore, nous comptons sur votre collaboration active pour soutenir les CATL dans leurs missions, sous toutes leurs facettes.

Nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres du collège communal, Mesdames les Directrices générales, Messieurs les Directeurs généraux, l'expression de nos salutations distinguées.



Benoît PARMENTIER
Administrateur général

² <https://www.one.be/professionnel/brochuredetailpro/brochure/linspection-comptable/>